



MICROGEM VS



SOMMAIRE

1. GÉNÉRALITÉS.....	2
1.1 Avertissements	2
1.2 Consignes de sécurité	3
1.3 Réception – Stockage	3
1.4 Garantie.....	3
2. PRÉSENTATION PRODUIT	4
2.1 Domaine d'utilisation	4
2.2 Dimensions produit.....	4
3. Caractéristiques aérauliques	4
4. CARACTÉRISTIQUES ÉLECTRIQUES.....	5
4.1 Raccordement électrique du groupe MICROGEM VS	5
4.2 Raccordement électrique du dépressostat.....	6
5. MISE EN OEUVRE	6
6. MISE EN FONCTIONNEMENT	7
7. ENTRETIEN.....	7
8. GESTION DES DÉCHETS	7
8.1 Traitement des emballages et déchets non dangereux.....	7
8.2 Traitement d'un DEEE Ménager.....	7

1. GÉNÉRALITÉS

1.1 Avertissements

Ce produit a été fabriqué en respectant de rigoureuses règles techniques de sécurité, conformément aux normes de la CE. La déclaration CE est téléchargeable depuis le site internet (coordonnées en dernière page).

Avant d'installer et d'utiliser ce produit, lire attentivement ces instructions qui contiennent d'importantes indications pour votre sécurité et celle des utilisateurs, pendant l'installation, la mise en service et l'entretien de ce produit. Une fois l'installation terminée, laisser ce manuel dans la machine pour toute consultation ultérieure.

L'installation de ce produit (mise en œuvre, raccordements, mise en service, maintenance) et toutes autres interventions doivent être obligatoirement effectuées par un professionnel appliquant les règles de l'art, les normes et les règlements de sécurité en vigueur. Elle doit être conforme aux prescriptions relatives à la CEM et à la DBT.

Nous recommandons à toutes les personnes exposées à des risques de respecter scrupuleusement les normes de prévention des accidents. La responsabilité du constructeur ne saurait être engagée pour des éventuels dommages corporels et/ou matériels causés alors que les consignes de sécurité n'ont pas été respectées ou suite à une modification du produit.

Les MICROGEM VS sont destinés aux :

- Installation intérieure ou extérieure
- Température environnement : -20°C / +50°C
- Humidité relative : maxi 95% sans condensation
- Atmosphère non potentiellement explosive
- Atmosphère à faible salinité, sans agents chimiques corrosifs

1.2 Consignes de sécurité

- S'équiper des EPI (Equipement de Protection Individuelle) appropriés avant toute intervention.
- Avant d'installer le caisson de ventilation, s'assurer que le support et l'emplacement soient suffisamment résistants pour supporter le poids du caisson et des accessoires éventuels.
- Ne pas ouvrir les panneaux d'accès sans avoir coupé l'alimentation électrique à l'interrupteur – sectionneur cadenassable présent sur l'unité.
- Si des travaux sont à effectuer dans l'appareil, couper l'alimentation électrique sur le disjoncteur principal et s'assurer que personne ne puisse le remettre en marche accidentellement.
- Assurez-vous que les parties mobiles sont à l'arrêt.
- Vérifier que le moto-ventilateur ne soit pas accessible depuis les piquages de raccordement (gaine de raccordement ou protection grillagée).

Avant de démarrer, vérifier les points suivants :

- S'assurer que l'appareil ne contient pas de corps étranger.
- Vérifier que tous les composants sont fixés dans leurs emplacements d'origine.
- Vérifier manuellement que les ventilateurs ne frottent pas ou ne soient pas bloqués.
- Vérifier le raccordement de la prise de terre.
- Vérifier que le couvercle d'accès est bien fermé.

1.3 Réception – Stockage

En cas de manque, de non-conformité, d'avarie totale ou partielle des produits délivrés, l'Acheteur doit conformément à l'article 133-3 du Code du commerce émettre des réserves écrites sur le récépissé du transporteur et les confirmer dans les 72 heures par lettre recommandée avec un double à destination du vendeur. La réception sans réserve du matériel prive l'Acheteur de tout recours ultérieur contre nous. Le produit doit être stocké à l'abri des intempéries, des chocs et des souillures dues aux projections de toute nature durant son transport l'amenant du fournisseur au client final, et sur le chantier avant installation.

1.4 Garantie

Le matériel est garanti 24 mois à compter de la date de facturation. La garantie se limite au remplacement des pièces ou du matériel dont le fonctionnement est reconnu défectueux par le fabricant, à l'exclusion de toutes indemnités ou pénalités. Les frais de main d'œuvre, de dépose, de pose, de déplacement lié au remplacement sont à la charge du Client. Sont exclus de notre garantie, les défauts liés à une utilisation anormale ou non conforme aux préconisations de nos notices, les défauts constatés par suite d'usure normale, les incidents provoqués par la négligence, le défaut de surveillance ou d'entretien, les défauts dus à la mauvaise installation des appareils ou aux mauvaises conditions de stockage avant montage.

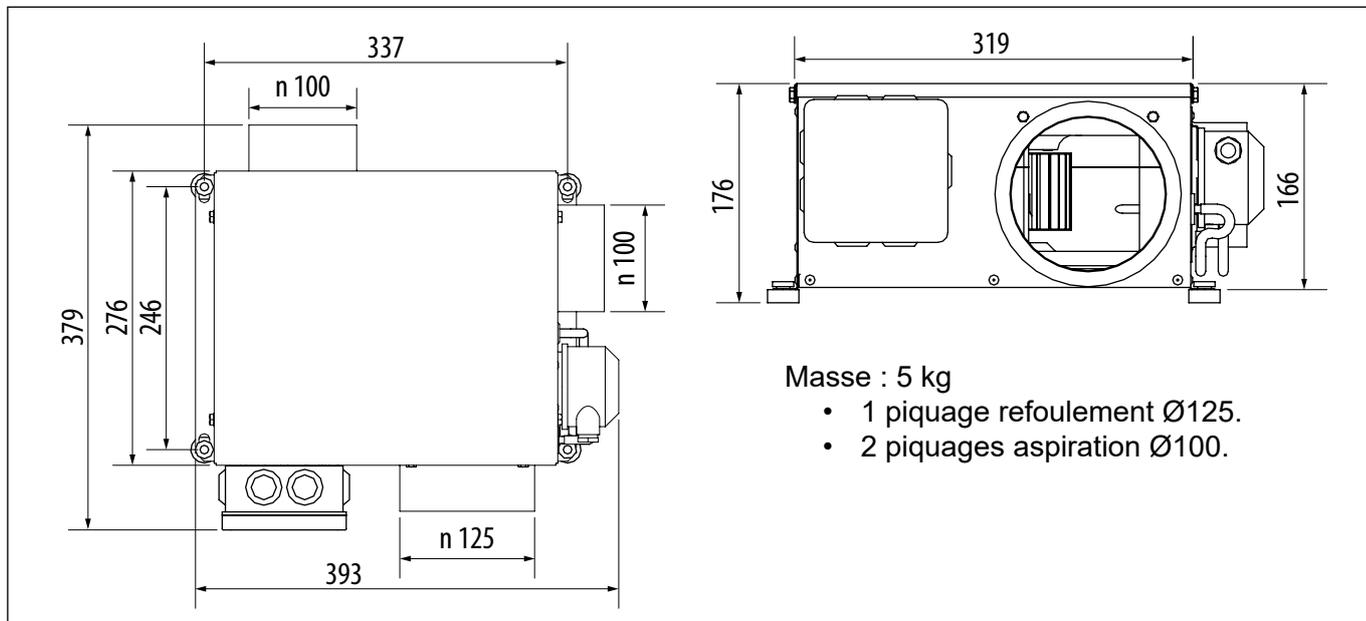
En aucun cas, le fabricant n'est responsable du matériel transformé, réparé même partiellement.

2. PRÉSENTATION PRODUIT

2.1 Domaine d'utilisation

Le groupe d'extraction MICROGEM VS a été spécialement conçu pour la ventilation mécanique du vide sanitaire sous les dalles bois. Le groupe d'extraction MICROGEM VS respecte les préconisations du document : « DALLE BOIS Guide de conception et de mise en œuvre » édité par le CNDB (Comité National pour le Développement du Bois).

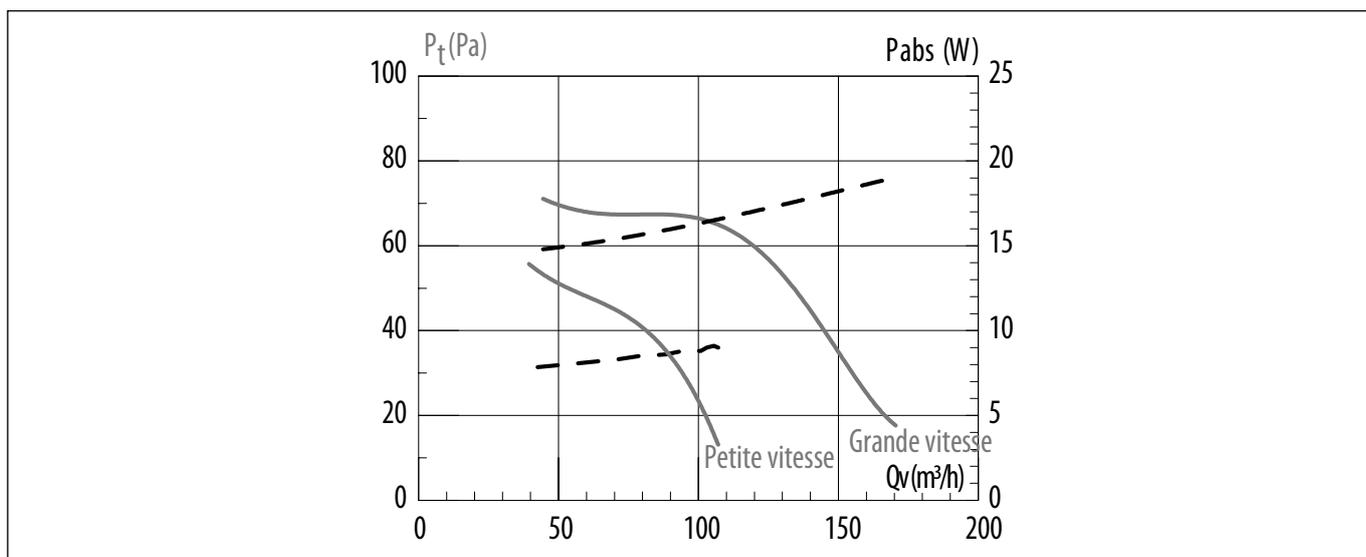
2.2 Dimensions produit



3. CARACTÉRISTIQUES AÉRAULIQUES

Le groupe de ventilation doit permettre de brasser une fois par heure le volume d'air total du vide sanitaire.

- Pour un volume d'air compris entre 25 et 80 m³/h, le groupe de ventilation sera connecté sur la petite vitesse (voir paragraphe raccordement électrique)
- Pour un volume d'air compris entre 80 et 150 m³/h, le groupe de ventilation sera connecté sur la grande vitesse (voir paragraphe raccordement électrique)



4. CARACTÉRISTIQUES ÉLECTRIQUES

- Tension : **230 V**
- Fréquence : **50 Hz**
- P max (GV/PV) : **20 / 10W**
- I max (GV/PV) : **0.1/ 0.08 A**
- Condensateur de déphasage : **1.5 μ F**
- Condensateur de dévoltage : **2 μ F**

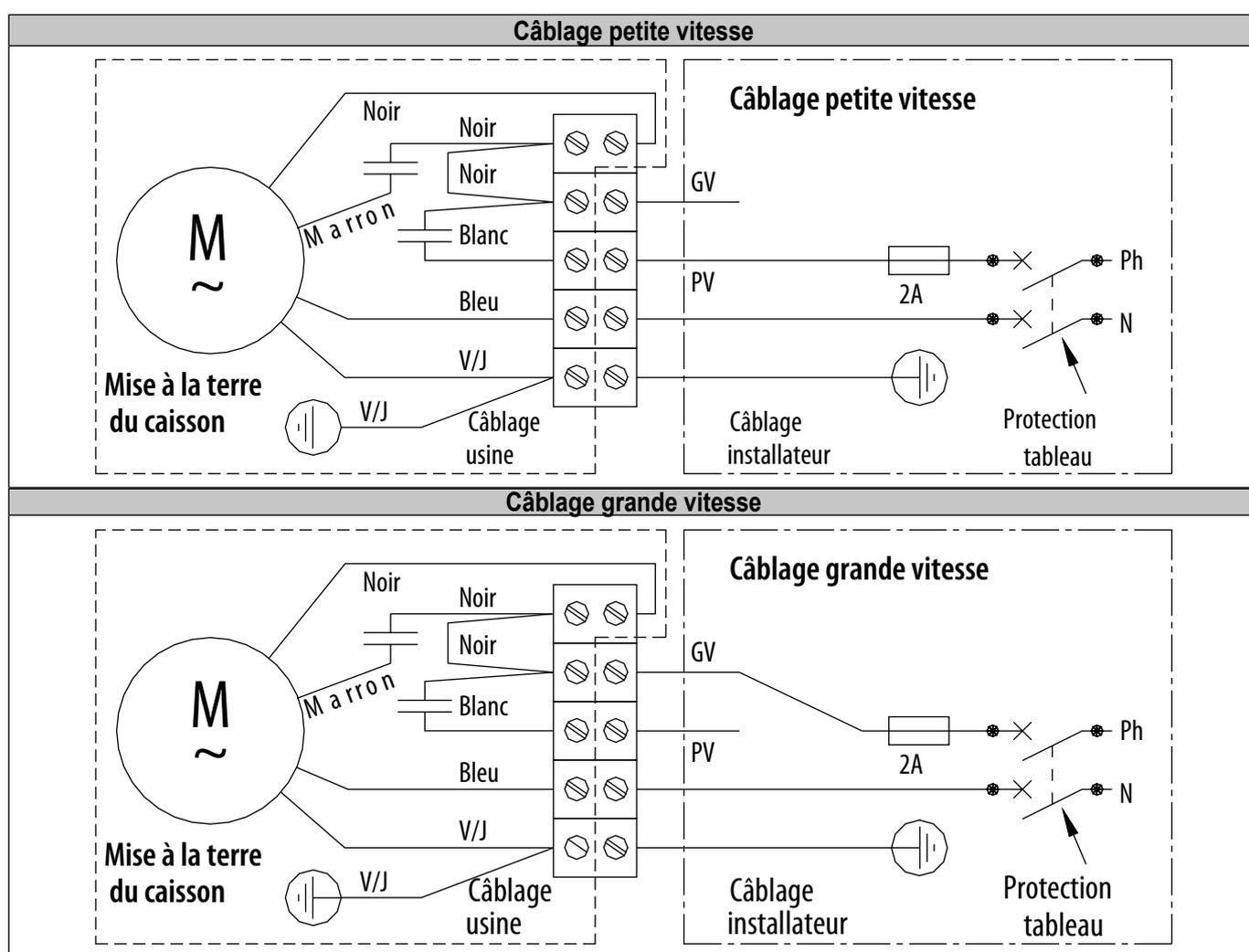
4.1 Raccordement électrique du groupe MICROGEM VS

Le raccordement électrique se fera selon la norme NFC 15-100 indiquant que le moteur doit être protégé par un dispositif omnipolaire ayant une distance d'ouverture de 3 mm par contact.

Prévoir un fusible 2A indépendant sur le tableau général pour la protection électrique

Ne pas oublier de raccorder la terre.

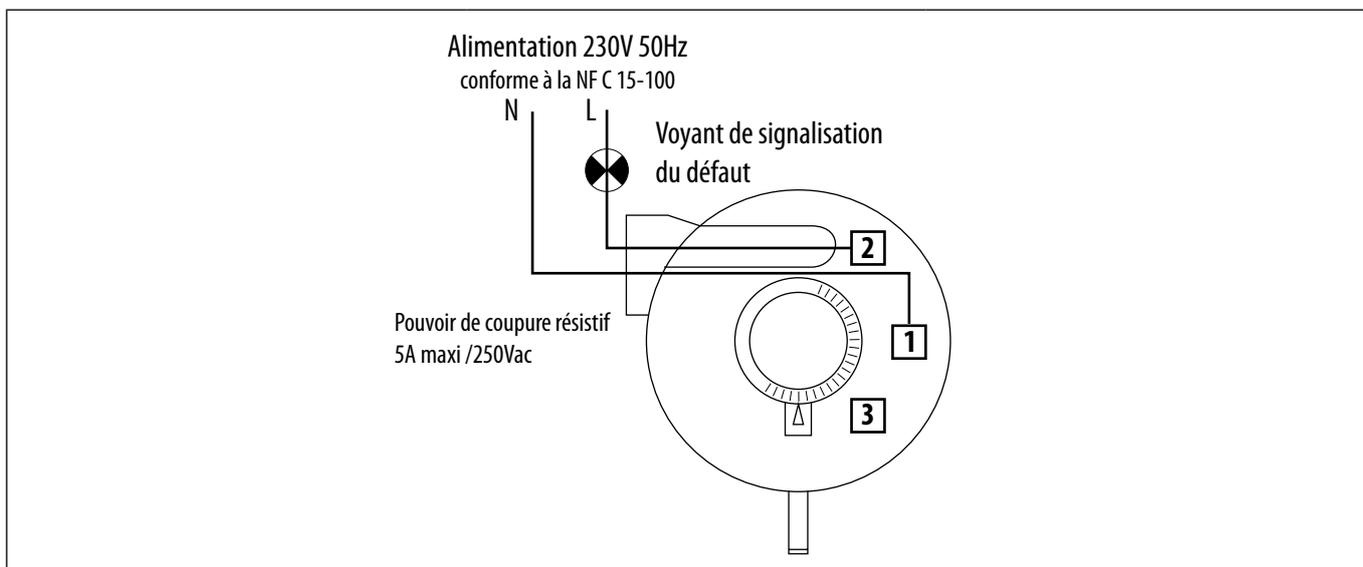
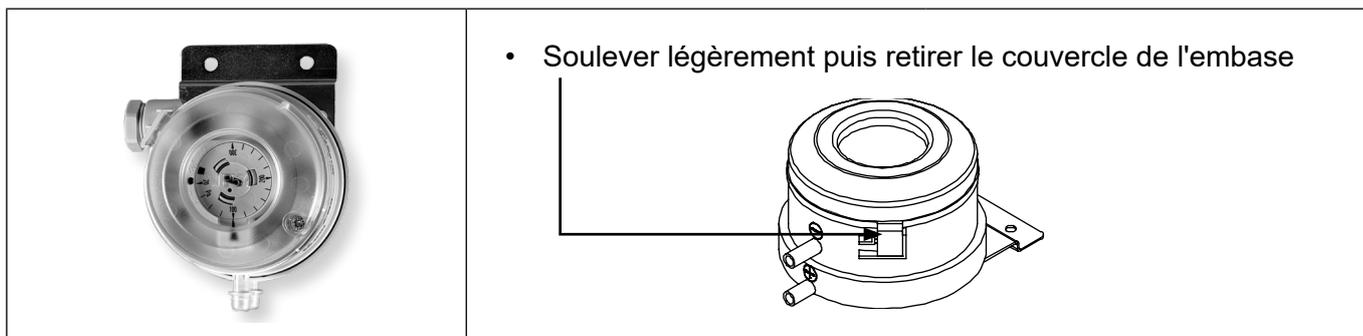
Le raccordement électrique doit être effectué selon le schéma ci dessous :



4.2 Raccordement électrique du dépressostat

Le dépressostat permet une mesure de pression afin de vérifier le bon fonctionnement du groupe d'extraction. Le dépressostat intègre un contact (pouvoir de coupure 5A – 250 V): lorsque la mesure de pression est inférieure à la valeur réglée en usine (20 Pa), le relais se ferme permettant ainsi la mise sous tension d'un voyant de défaut.

- Ouvrir le couvercle translucide comme indiqué ci dessous.
- Raccorder le dépressostat sur les bornes 1 et 2 selon le schéma ci dessous.
- Prévoir un fusible indépendant sur le tableau général pour la protection électrique



5. MISE EN OEUVRE

La mise en œuvre devra respecter les réglementations en vigueur et les règles de l'art. L'installateur pourra notamment s'appuyer sur le document « DALLE BOIS Guide de conception et de mise en œuvre » édité par le CNDB (Comité National pour le Développement du Bois).

L'installation d'un groupe de ventilation dédié est indispensable. L'utilisation seule de la ventilation mécanique de la maison pour ventiler le vide sanitaire entraînerait une perte de charge trop importante et réduirait l'efficacité du brassage d'air de l'habitation.

La ventilation doit fonctionner par aspiration de l'air. Le groupe d'extraction est placé dans le vide sanitaire. Il peut être posé au sol, suspendu ou fixé au mur à l'aide des silent blocs fournis. Le groupe d'extraction peut également être installé dans un local de service (garage par exemple) contigu au vide sanitaire (Dans ce cas la sortie d'air se fera en façade).

Ne pas fixer directement le groupe d'extraction sous la dalle bois afin d'éviter tout risque de vibration).

Le groupe d'extraction doit être accessible soit par l'accès au vide sanitaire (cas d'une hauteur > 80 cm), soit par une trappe de visite aménagée dans la dalle bois (cas d'une hauteur < 80 cm). (Rappel : la hauteur minimum entre le sol et le dessous de la dalle bois est de 45 cm)

Le réseau aéraulique sera réalisé en tubes PVC lisses. Afin de diminuer les pertes de charge, le ventilateur sera positionné de manière à diminuer la longueur de conduits au rejet.

Les grilles extérieures des orifices de ventilation ne doivent pas être obturées par les végétaux du jardin (herbes, feuilles,...).

Le groupe d'extraction est équipé d'un capteur de pression (dépressostat) permettant de s'assurer du fonctionnement normal du ventilateur. Le dépressostat doit être connecté à un voyant placé dans le logement à un endroit visible (voir paragraphe raccordement électrique).

Le dépressostat est réglé d'usine à 20Pa et ne doit pas être modifié.

6. MISE EN FONCTIONNEMENT

Avant de mettre en fonctionnement le ventilateur, s'assurer que la roue tourne librement sans frottement et qu'il n'y a pas de corps étranger dans le caisson ou dans le réseau aéraulique.

Des précautions doivent être prises pour éviter un refoulement, à l'intérieur de la pièce, de gaz provenant du tuyau d'évacuation d'appareils à gaz ou d'autres appareils à feu ouvert.

7. ENTRETIEN

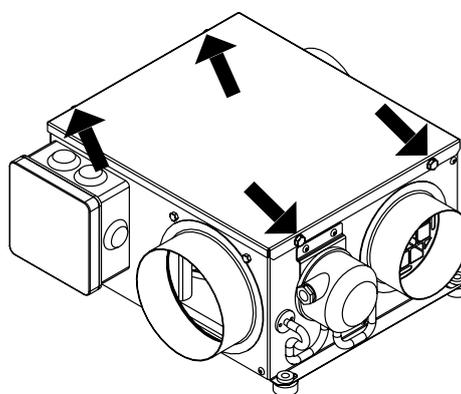
IMPORTANT : avant toute intervention, METTRE VOTRE APPAREIL HORS TENSION

1 fois par an :

Dépoussiérer l'intérieur du groupe d'extraction MICROGEM VS en dévissant les 4 vis à l'aide d'une clé de 10 (voir schéma ci-contre).

2 fois par an :

Vérifier et nettoyer les grilles de ventilation.



8. GESTION DES DÉCHETS

8.1 Traitement des emballages et déchets non dangereux

Les emballages (palettes non consignées, cartons, films, emballages bois) et autres déchets non dangereux doivent être valorisés par un prestataire agréé.

Il est strictement interdit de les brûler, de les enfouir ou de les mettre en dépôt sauvage.

8.2 Traitement d'un DEEE Ménager



Il s'agit des produits de ventilation destinés à l'habitat identifiés par le logo de la poubelle barrée.

Ce produit ne doit pas être mis en décharge ni traité avec les déchets ménagers mais doit être déposé dans un point de collecte approprié pour les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE).

Contact Eco-systèmes : <http://www.eco-systemes.fr>





E~ B 8dS` UW
3hW gWWW'S 5ÜfWHMö_ W~W
66300 THUIR
Tel. 04 68 530 260
www.solerpalau.fr



NT-518825-MICROGEM-VS-200824

